



Protection de l'Enfance
Le 13 janvier 2025
Demande de rendez-vous
Protection des Assistants familiaux

Monsieur GLEYZE
Président du Conseil Départemental

Monsieur le Président,

Vous avez pris acte, le 14 novembre 2024, du souhait de nos collègues assistants familiaux d'être rattachés hiérarchiquement au central. Le travail est terminé et devrait prochainement vous être présenté C'était une demande forte de leur part.

Pour autant, d'autres problèmes graves persistent. Nous ne pouvons que constater une hausse inquiétante des suspensions d'agrément avec des procédures au pénal en 2025.

La conséquence de la suspension prononcée a pour effet immédiat le changement de famille d'accueil pour le ou les enfants confiés, **les obligeant à de nouveaux efforts d'adaptation dans la nouvelle famille d'accueil mais aussi sur le plan scolaire et une cassure dans leur vie, déjà chaotique.** Et ceci s'accompagne, pour la famille d'accueil, de problèmes liés à la procédure particulièrement complexe entraînant bien souvent des troubles à vie chez les assistants familiaux. **C'est autant de professionnels qui abandonnent leur carrière ou qui renoncent à embrasser cette profession.**

La FSU, dans sa contribution du 28 avril 2021, (remise en ligne sur Mascaret), proposait **une procédure d'évaluation des mises en cause en accueil familial.** Elle s'appuyait notamment, dans un cadre réglementaire, sur le **principe de précaution et la présomption d'innocence avec l'automatisme de la protection fonctionnelle.** Elle préconisait **un plateau technique pour soutenir l'assistant familial et l'enfant.** Elle demandait que le professionnel **soit protégé dans sa prise de parole** s'il venait à dénoncer les manquements d'une équipe territoriale ou la rupture d'un lien de confiance.

C'est pourquoi, **la FSU demande qu'une rencontre** soit organisée nous associant à tous les acteurs de la protection de l'enfance afin d'évoquer les points suivants :

- **Le nombre de situations difficiles**
- **La fiche de poste des ASSFAMS**
- **L'évaluation des mises en cause**
- **La reprise des groupes de travail dans le cadre des comités de suivi enfance.**

La confiance envers notre institution est engagée.

Restant confiants sur l'importance que vous donnez à la libre expression et au respect de l'expression syndicale.

Bien syndicalement

Le secrétaire
Yannick SEGURA

SNUTER33 FSU
Département de la Gironde
1 Esplanade Charles de Gaulle - CS 71223
33074 Bordeaux Cedex
☎ 05 56 99 35 17 ✉ fsusnuter33@gironde.fr